

Débats des Communes

DEUXIÈME SESSION—DIXIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, 25 avril 1906.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

ADOPTION D'UN RAPPORT DU COMITÉ DE D'AGRICULTURE.

M. P. H. McKENZIE (Bruce-sud) propose l'adoption du 3e rapport du comité de l'agriculture et de la colonisation.

M. F. D. MONK (Jacques-Cartier) : Je propose :

Que le rapport du comité de l'agriculture et de la colonisation ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé audit comité avec ordre de continuer l'audition du témoin J. A. Smart, et d'obtenir dudit témoin des renseignements complets concernant les comptes des personnes qui composent la "North Atlantic Trading Company" et que ledit comité soit revêtu de pleins pouvoirs à cet effet.

M. CAMPBELL : Je crois que le rapport dont on propose l'adoption à la Chambre porte seulement sur le bill n° 14 concernant les bidons à lait, et qu'il autorise le comité à imprimer 1,000 exemplaires supplémentaires de ce rapport. C'est tout ce qu'il y a.

M. BERGERON : Lisez le rapport.

M. MONK : Est-ce que le rapport que l'on nous présente n'est pas celui concernant l'affaire de la "North Atlantic Trading Company." ? Peut-être que le président voudra bien nous dire si ce rapport donne le témoignage de M. Smart au sujet de la question mentionnée dans la motion.

M. McKENZIE : Non, le rapport que je demande à la Chambre d'adopter ne touche qu'au bill concernant les bidons à lait.

M. MONK : Ce rapport n'est pas encore venu en discussion ?

M. McKENZIE : Non.

(La motion est adoptée).

ADOPTION D'UN RAPPORT DU COMITÉ DES DÉBATS.

M. H. GERVAIS (Saint-Jacques, Montréal) propose l'adoption du 2e rapport du comité spécial chargé de surveiller le compte

rendu officiel des débats de la Chambre, pendant la présente session.

M. T. S. SPROULE (Grey-est) : Que dit ce rapport ? D'après les renseignements que j'ai eus, il propose une augmentation permanente dans le coût de la publication des débats. On y demande l'autorisation d'employer deux personnes pour préparer un index analytique séparé de l'index ordinaire des débats de la Chambre, et de payer \$750 à chacune des deux personnes qui feront cet index tous les ans. Les probabilités sent que cette dépense sera augmentée dans l'avenir. Aujourd'hui elle est de \$1,500 par année. Je crois que nous devrions étudier cette question des dépenses. Lorsque nous avons déjà chaque année dans les volumes du hansard un index qui est virtuellement un index analytique, il me semble qu'il n'y a pas de nécessité urgente d'en avoir un autre. On nous propose maintenant de faire cette dépense permanente. La question se pose de savoir si nous avons besoin d'un index analytique qui va nous coûter au moins \$1,500 par année, à part l'index que les volumes des Débats contiennent présentement ?

L'honorable M. GEORGE E. FOSTER (Toronto-nord) : Un index analytique est une bonne chose en elle-même, mais ce n'est pas d'une utilité pratique. Nous en avons déjà assez des volumes des Débats, mais s'il y a un petit volume entièrement séparé de ces derniers, nous ne nous en servirons presque jamais. Ce ne sera que lorsque l'on voudra entrer dans les détails d'une question que nous aurons recours à cet index analytique. A mon avis, l'index que nous avons aujourd'hui suffit amplement aux besoins. Cet index sera un volume séparé des Débats mêmes et ne sera pratiquement utile que pour ceux qui veulent faire une étude très suivie d'une question quelconque. Mais je doute fort qu'il soit d'une utilité pratique ou nécessaire, et il augmente de beaucoup le coût de la publication des Débats, qui est déjà considérable.

Le très honorable sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Je désirerais entendre le président du comité des débats ou d'autres membres de ce comité nous donner les raisons qui les ont portés à faire ce rapport.